

Ariel CONTE
Président de CORIDYS,
Vice-Président de « Droit au Savoir »
ariel.conte@tiscali.fr

NOTE CONCERNANT L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS

Réunion du 23/08/2007 au Ministère de l'Education nationale

La création de postes d'AVS, l'augmentation du nombre des UPI et des places de SESSAD sont des actions nécessaires et qu'il faut effectivement poursuivre.

Cependant, si nous voulons réussir l'intégration des enfants handicapés à l'école, la question cruciale reste celle de la formation des enseignants et des AVS.

Cette intégration demande, le plus souvent, des connaissances et des compétences techniques très importantes :

Éduquer un enfant sourd ou non-voyant ne s'improvise pas. Travailler avec un enfant autiste, dysphasique, dyspraxique ou TDAH demande beaucoup de savoir faire. Stimuler et entraîner un enfant déficient intellectuel nécessite aussi la maîtrise de certains outils. L'utilisation des aides techniques correspond également à des compétences précises.

On peut multiplier les exemples.

Être AVS ne consiste pas seulement à pousser le fauteuil d'un enfant handicapé moteur.

La neuropsychologie cognitive ouvre de nouvelles perspectives à la prise en charge de très nombreux enfants handicapés (troubles du langage et des apprentissages, troubles de l'attention, épilepsie, trauma crânien, autisme, IMC, etc.).

Le Handicap peut souvent être réduit avec une prise en charge compétente précoce.

Il est devenu nécessaire que les enseignants spécialisés, ou non, soient informés et formés à cette nouvelle approche, complémentaire de la pédagogie et de la psychologie classique.

Cela implique un changement culturel et dans la représentation que l'on se fait du fonctionnement de l'être humain.

Les enseignants doivent travailler d'avantage en partenariat avec le secteur médical/paramédical et les familles, afin de conjuguer leurs actions et de mutualiser leurs savoirs.

Nous avons hérité de cloisonnements professionnels et idéologiques difficiles à dépasser. L'opposition entre le monde de la médecine et celui de l'éducation est encore problématique chez nous, alors qu'ailleurs, par exemple, des orthopédagogues sont formés ce qui permet de réduire le nombre des rééducations.

Tout changement important prend du temps.

Il est, cependant, de moins en moins acceptable :

- qu'il soit possible de sortir d'un IUFM en 2007 sans avoir entendu parler des mécanismes cognitifs des apprentissages
- que la neuropsychologie cognitive ne soit pas plus enseignée, en complément de la pédagogie et de la psychanalyse aux enseignants
- que l'on puisse confier une grande partie des CLIS à des enseignants non spécialisés, et peu expérimentés
- que l'on ne se préoccupe pas plus de la formation des neuropsychologues
- que l'accès aux soins soit si difficile quand on a besoin d'un neuropsychologue, d'un psychologue cognitiviste ou d'un psychomotricien (de nombreux enfants sont actuellement en défaut de soins).

La mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 passe, en grande partie, par l'organisation des formations et la formation pratique est indispensable.

Ce problème est très difficile à résoudre pour des raisons économiques, démographiques et culturelles. Il existe peu de personnes expérimentées sachant transmettre leur expérience (et l'expertise des usagers est très utile). L'évolution scientifique est rapide et demande des adaptations permanentes des pratiques.

Beaucoup de jeunes associations jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, au côté des grandes. Mais elles ont, comme le secteur médical/médicosocial ou le secteur éducatif, besoin de moyens pour remplir ce rôle.

Il ne s'agit pas forcément de dépenser plus d'argent public pour améliorer ce qui doit l'être, mais de le dépenser autrement.

Cela demande une remise à plat rigoureuse du dispositif existant (par exemple quantifier les mauvaises orientations, comme le recommande le Rapport IGAS/IGEN de 2002 sur les troubles complexes du langage, ce qui demande d'évaluer ce qui se passe dans les CMPP, les ITEP etc.).

Il faudra beaucoup de travail et du courage politique. Nos enfants en valent la peine.

CORIDYS

Sécrétariat national : 7, av. Marcel Pagnol 13090 Aix-en-Provence – 04 42 95 17 96
www.coridys.asso.fr